

RÈGLEMENT DE LA PISCINE

Les horaires d'utilisation de la PISCINE sont de 10h à 13h et de 14h00 à 19h00.
Nocturne le Lundi jusqu'à 22h.

Il n'y a pas de surveillant de baignade : l'accès, l'utilisation et la surveillance de la piscine sont sous votre entière responsabilité permanente. Les enfants ne sachant pas nager et de moins de 1m20 ne pourront pas y accéder sans surveillance. Le propriétaire ou le gestionnaire ne pourra pas être tenu responsable pour tout non respect des consignes de sécurité ou de négligence.

Merci de signer la décharge à la réception au début de votre séjour.

Lors de la baignade et autour de la piscine, il est vivement conseillé de ne jamais laisser un jeune enfant accéder seul à une piscine, de le laisser seul ou de le quitter des yeux, même quelques instants.

Le locataire reconnaît dégager entièrement toute responsabilité. Il appartient au locataire de prendre toutes les précautions nécessaires pour l'utilisation des piscines, en particulier s'il séjourne avec de jeunes enfants, dont il doit assurer la surveillance (un système ne peut jamais être considéré comme fiable à 100 %, les baignades devront donc toujours être surveillées).

Piscine aux Normes de sécurité applicable depuis 1^{er} juin 2010 : Barrières de Protection et Moyens D'accès. Piscine ouverte des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint de chaque année.

Merci de respecter les consignes de sécurité affichées à l'entrée de l'espace aquatique.

Village Drôles d'Oiseaux ne pourra rembourser ni dédommager la location en cas de fermeture occasionnelle et indépendante de notre volonté, de la piscine. (ex : Entretien des filtres, réparation liner...), ni être tenue responsable en cas de non respect des consignes affichées à l'entrée de l'Espace Aquatique.

Rappel de sécurité et consignes :

- Le passage par le pédiluve et la douche sont obligatoire.
- Ne pas marcher avec vos chaussures de ville dans l'espace aquatique. (chaussures antidérapantes conseillées)
- La profondeur du bassin est de 1 m50 et du bassin pour enfants est de 0,50m.
- Brassard ou ceinture de nage pour les enfants ne sachant pas nager
OBLIGATOIRE.
- Les enfants de moins 1 m20 ou ne sachant pas nager doivent obligatoirement être accompagné.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'espace aquatique.
- Il est interdit de courir autour de la piscine, risque de chute.
- Interdit de plonger et de pousser les individus dans la piscine, risque d'accident.
- Tenue correcte, maillot de bain obligatoire.
- Merci de ne pas faire de bruit ou de crier par respect pour les autres nageurs,
- Interdit de manger, boire, fumer dans l'espace aquatique.
- Éviter d'apporter téléphone, radio, appareil photo, caméscope, et tous appareils électriques dans l'espace aquatique, risque d'éclaboussure. Nous vous rappelons que Village Drôles d'Oiseaux décline toutes responsabilités en cas de casse de vos appareils.